

Rencontre du Club'AGE du 27 février 2020

Date	Jeudi 27 février 2020
Thème	Les orientations des personnes handicapées vieillissantes
Lieu	Foyer CITL La Volière - Montgeron
Nombre de participants	11 participants
Invités	Néant

Didier CHANGENET, Secrétaire Général de l'association AGE 91 :

- remercie les participants d'être présents et la direction du Foyer CITL La Volière de nous accueillir ;
- reprend brièvement le fonctionnement du Club'AGE et évoque la volonté de l'association d'étendre son champ d'action vers le secteur du handicap ;
- rappelle le thème de la rencontre et l'intérêt pour les professionnels des secteurs personnes âgées (PA) et personnes en situation de handicap (PH) d'être sensibilisés à la question d'orientation ;
- précise que l'ambition du Club'AGE est de conduire 3 rencontres par an avec une mise en commun des expériences et une réflexion commune autour de celles-ci.

Questions ayant nourri les échanges :

Nous avons noté la grande richesse des échanges sur les questions posées à l'égard des participants.

1. ***Qu'est-ce que le vieillissement ? Comment le définissez-vous ? Quels sont les signes ?***
2. ***Qu'est-ce qui caractérise le vieillissement d'une personne en situation de handicap ?***
3. ***Quelles sont les adaptations nécessaires à l'accompagnement de la personne en situation de handicap ?***
4. ***Quelles sont les difficultés rencontrées dans les établissements ou par les professionnels ?***
5. ***Quelles sont les dispositions innovantes qui ont pu être prises ?***
6. ***Quels sont les partenariats mis en place entre les établissements des deux secteurs (PA-PH) ?***

Relevé des échanges :

1. ***Qu'est-ce que le vieillissement ? Comment le définissez-vous ? Quels sont les signes ?***

Le vieillissement n'est pas défini de la même manière par tous les participants, selon qu'ils viennent du secteur PA ou du secteur PH. Certains s'attachent à dire que le vieillissement se caractérise par le fait de devenir vieux ou de s'affaiblir par l'effet de l'âge.



Il s'accompagne d'une diminution des capacités fonctionnelles de l'organisme, c'est-à-dire qu'il est en lien avec la dépendance et la perte d'autonomie.

D'autres associent le vieillissement à un âge, par exemple une personne est reconnue « âgée » à partir de 60 ans.

2. Qu'est-ce qui caractérise le vieillissement d'une personne en situation de handicap ?

La Résidence Morsainoise est un foyer d'hébergement accueillant des personnes en situation de handicap âgées de 21 à 72 ans, travaillant pour la plupart en ESAT.

Lorsqu'une personne arrête de travailler en ESAT, elle ne bénéficierait plus du foyer d'hébergement au regard de son âge (retraite anticipée à 55 ans). Se pose alors la question de l'orientation, d'autant plus que généralement les personnes ne souhaitent plus vivre en collectivité à l'approche de la retraite.

L'un des participants donne la citation suivante : « *Quand on passe à l'âge de la retraite, on n'est plus handicapé, on est vieillissant* ». Cela revient à dire que la notion de vieillissement prend le dessus sur la notion d'handicap.

Les changements de lieu de vie et d'activité avec le passage à la retraite peuvent exposer les personnes handicapées vieillissantes à des risques de ruptures familiales ou sociales. C'est dans ce cas qu'intervient le travail en équipe et la concertation.

3. Quelles sont les adaptations nécessaires à l'accompagnement de la personne en situation de handicap ?

Il est précisé que l'espérance de vie des personnes en situation de handicap évolue/augmente.

Par ailleurs, il est nécessaire de s'adapter à chacune des situations et de respecter le choix de chaque personne, d'être à l'écoute de ce que la personne handicapée vieillissante exprime au quotidien. C'est dans ce sens-là qu'interviennent les orientations.

À titre d'exemple, un résident du CITL La Volière est parti en Belgique, voulant absolument changer de foyer. L'équipe s'est donc concertée, a pris en compte le choix du résident et l'a aidé dans son projet de vie.

Une personne âgée de 42 ans, travaillant en ESAT, a souhaité aller en famille d'accueil. Son choix de vie a été respecté par l'équipe et des démarches de recherche ont été enclenchées.

Deux autres situations ont quant à elles été orientées vers un EHPAD situé à Évry-Courcouronnes, cette structure semble être la plus adaptée aux personnes concernées.

L'ensemble des participants sont en accord avec l'importance de garder contact avec la personne qui a été orientée, certains font part de leur expérience en proposant notamment des rencontres régulières à l'occasion de déjeuner, par exemple.

De manière générale, la personne en situation de handicap a longtemps vécu en collectivité, il est donc moins difficile pour elle de s'adapter à un autre type d'accueil. A contrario des personnes âgées pour qui la vie en collectivité s'annonce compliquée.

4. Quelles sont les difficultés rencontrées dans les établissements ou par les professionnels ?

Les professionnels n'ont pas tous la même connaissance des ressources présentes sur le territoire essonnien et au-delà.

C'est le cas entre autres de l'éducatrice spécialisée « coordinatrice » de la Résidence Morsainoise. N'ayant pas forcément toutes les ressources pour orienter une personne handicapée vieillissante, elle s'est tournée vers les familles d'accueil dont elle a jugé être le dispositif le plus adapté pour certaines des situations.

Les demandes de réorientation doivent être faites par le biais d'un formulaire unique mis à disposition par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Il est indiqué que la prise en charge de l'AAH est moindre contrairement à celle de l'APA.

5. Quelles sont les dispositions innovantes qui ont pu être prises ?

La directrice d'un EHPAD fait part de son projet d'ouverture d'une unité pour les personnes handicapées vieillissantes pour lequel une analyse des besoins a été effectuée. Ce projet a été présenté à l'ARS et au Conseil départemental de l'Essonne mais rien de concluant depuis 3 ans.

La directrice souhaite que l'unité soit autonome et individuelle, tout en gardant les mêmes missions que l'EHPAD à savoir l'accompagnement, l'animation et la vie sociale. Cependant, l'admission/l'inclusion dans cette unité se fait selon des critères bien spécifiques.

Ouverture d'un établissement dans le département du Tarn.

La Maison Valentine est un centre unique en Essonne. Ce foyer d'accueil médicalisé offre un toit à 70 handicapés mentaux de plus de 45 ans pour lesquels le manque de structures est patent. Il fait l'objet également d'un réseau de familles d'accueil.

Le SSIAD de Saint-Fargeau située en Seine-et-Marne intervient dans 4 EPHAD et a mis en place une téléconsultation au sein des établissements. Téléconsultation kinésithérapeute de l'hôpital Saint Maurice à Paris avec un FAM de l'Essonne.

L'idée de passerelle pendant 2-3 ans est évoquée, ceci afin que les personnes en situation de handicap puissent s'adapter aux établissements personnes âgées et vice versa.

La Résidence de Massy, qui ouvrira en Septembre 2020, est une alternative entre l'EHPAD et la maison de retraite. Elle accueillera des personnes autonomes à partir de 60 ans. Un partage de l'immeuble avec la crèche et les étudiants est envisagé afin de faire exister la notion d'intergénérationnel et qu'il y ait un enrichissement mutuel.

6. Quels sont les partenariats mis en place entre les établissements des deux secteurs (PA-PH) ?

L'ensemble des participants insistent sur l'importance de travailler en partenariat ou en réseau.

Partenariat entre la Résidence Morsainoise (PH) et l'hôpital de Champcueil (PA) notamment pour le travail de consultation mémoire.



Partenariat entre la Résidence Morsainoise (PH) et la maison de retraite (PA) de Morsang-sur-Orge
→ moments d'immersion, partage de déjeuner.

Ouverture d'un établissement dans le département du Tarn.

Partenariat entre le groupe France Horizon (PA) et l'association Les Papillons Blancs (PH)

Ouverture d'une unité pour les personnes handicapées vieillissantes à Mandres-les-Roses (94)

Synthèse des échanges :

Les orientations des personnes handicapées vieillissantes ont fait l'objet de discussions intéressantes au cours de la réunion. Une question a été posée en particulier : Comment peut-on orienter au mieux et répondre à une prérogative législative qui est le maintien à domicile ? Comment assurer une prise en charge individualisée ?

Un constat est cependant établi : les participants ne connaissent pas forcément tous les types de structures et/ou d'établissements d'aides et de soins à destination des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap. Il est décidé de partir de ce constat-là et d'effectuer un état des lieux des différentes structures PA-PH (SAAD, SSIAD, FAM, FV, EHPAD, SAVS, MAS, Résidence Seniors...) en retraçant, dans la mesure du possible, le parcours d'une personne handicapée vieillissante, qu'elle soit institutionnalisée ou non.

Avant de clôturer la rencontre, les participants se sont accordés sur le thème, la date et le lieu de la prochaine rencontre.

Thème : Présentation générale des différentes structures PA-PH

Date : Mardi 09 Juin 2020 de 14h à 17h

Lieu : EHPAD Hippolyte Panhard - LE COUDRAY-MONTCEAUX

Compte rendu rédigé par Eva LAFAGE
AGE 91